

les dates et lieux de naissance, le nombre des enfants, le lieu de naissance des parents, frères et sœurs. Il faut produire des tas de documents portant quantité de noms, et ainsi de suite, donner son adresse antérieure au Canada. Si cela ne fait pas penser à une sorte d'inquisition liée à la descende faite précédemment, je ne sais pas ce que c'est que l'inquisition.

En second lieu, je crois comprendre que la Gendarmerie royale du Canada a organisé un service de détection des visas obtenus par fraude. Ce service demande, d'une façon générale, ce genre de renseignements, faisant savoir que tout le monde est tenu de répondre à la question posée. Il a un numéro de téléphone qui n'est pas inscrit dans le bottin; du moins, on constate, en lui téléphonant, que ce n'est pas un poste téléphonique des bureaux de la Gendarmerie royale, mais un autre numéro. On ne répond pas par "Ici la Gendarmerie royale", mais par "bonjour", ou par une autre salutation de ce genre. Si ce service est une espèce d'organisation secrète que l'on a constituée à cette fin, j'estime que les Chinois devraient insister pour se prévaloir de leurs droits et refuser de répondre à des questions de cet ordre, surtout lorsqu'on leur demande de se rendre au commissariat de police, comme on l'a fait à Prince-Rupert, pour donner des renseignements, savoir si telle personne détient un passeport, si elle porte un autre nom, ce qu'elle sait de ses frères, de ses sœurs, de ses parents, de ses enfants, des femmes, et des maris, et de tout autre parent qu'elle peut avoir. C'est, à mon avis, une autre de ces mesures erronées que la Gendarmerie royale a prises à ce sujet.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, j'ai quelques mots à dire sur le poste qui vise la Gendarmerie royale du Canada. Comme tous les Canadiens, je suis fier des états de service de la Gendarmerie, non pas de ce qu'on nous en montre à la télévision, bien que je n'y trouve rien à redire, mais de son rôle dans notre histoire et de son apport à la croissance, à la mise en valeur et à la sécurité du pays. La Gendarmerie, comme tous les autres corps de police, a souvent des tâches désagréables à accomplir; il est certain que la Gendarmerie royale du Canada ne fait pas exception à cette règle. Elle est aussi chargée, sous l'autorité du gouvernement, en matière de sécurité de certaines fonctions qui ne sont pas de nature à la faire bien voir. A ma connaissance, cependant, aucune autre police de sécurité ne s'acquitte des tâches à accomplir ou des missions à remplir avec plus d'équité et de discrétion, ni avec plus d'égard pour les droits et les libertés du citoyen.

[M. Howard.]

Compte tenu de ces sentiments, que la plupart des Canadiens partagent sans doute, nous devons être très chatouilleux à l'égard de toute publicité défavorable pour la Gendarmerie. Or, il y a environ un an, il y a eu de cette publicité défavorable. Je n'entrerai pas dans le détail sur ce point, parce que ce serait, je crois, irrégulier. Mais il en est résulté, comme nous le savons, la démission du commissaire dans des circonstances que tout le monde paraît avoir regrettées. J'ai peut-être ainsi l'occasion de rendre hommage au commissaire qui sera, je crois, le digne successeur de la longue lignée de notables Canadiens qui ont détenu ce poste.

Le député qui m'a précédé a mentionné la publicité défavorable qui avait été faite à la Gendarmerie royale à un certain égard, c'est-à-dire à propos de l'immigration chinoise. Il n'y a aucun doute que, lorsque la Gendarmerie royale ou un de ses porte-parole annonce quelque chose à ce sujet, il en résulte non seulement de la publicité, mais, dans une situation comme celle-ci, une publicité prêtant à controverse. C'est, à mon avis, aussi malheureux que regrettable. J'estime que l'annonce primitive de la Gendarmerie royale, comme l'a publiée la *Presse canadienne* le 24 mai dernier, est à regretter. En effet, une déclaration aussi importante de ce genre, qui devait nécessairement avoir des répercussions et susciter des controverses, aurait dû venir d'une personne autorisée à parler au nom du gouvernement. La question aurait pu être débattue à la Chambre, étant donné que le Parlement était alors en session. Mais, quand c'est le commissaire qui annonce en des termes qui laissent entendre que 11,000 Chinois sont entrés au Canada illicitement, ces dix dernières années, cela prête sans doute à des malentendus et à controverse, surtout qu'en l'occurrence, nous n'avons pu nous procurer des renseignements ultérieurs de source officielle, permettant de croire que ce chiffre n'a été simplement qu'une estimation.

L'annonce comportait également d'autres points de nature à troubler toute une partie de notre population qui, à la suite d'une annonce de ce genre, sent peser sur elle le poids de la suspicion. Un article, paru quelques jours plus tard dans le *Citizen* d'Ottawa, attribuait au commissaire de police une autre histoire à ce sujet. On aurait cru, en effet, qu'il s'agissait de la même histoire. Ces annonces ont créé un état de choses qui a fait de la Gendarmerie l'objet de controverses publiques, ce qui est, à mon avis, regrettable.

L'effet produit chez toute une partie de notre population—je veux dire surtout, à